



Dans les anciens documents Colpach a été nommé aussi Cholpach ou Coilepach, écrit tantôt avec *p*, tantôt avec *b*. Les auteurs ne sont pas encore bien d'accord sur l'origine du mot Colpach. Feu M. de la Fontaine, ancien gouverneur et archéologue d'une grande renommée, le déduit de deux mots gaulois, de col ou gol-ruisseau et bach-petit. Si ce dernier mot (bach) était envisagé comme allemand et avec sa valeur en cette langue, il en résulterait, dit-il, une tautologie Bach-Bach, qui ne peut guère s'être produite à une époque où les deux langues étaient concurremment parlées et comprises. Néanmoins le mot celtique de Col est également admis avec la signification de hauteur et celle de bois; en supposant que dans le mot Colpach on trouve un mélange des deux idiômes, on pourrait lui attribuer le sens de Wald-Bach, nom rendu ailleurs par Wald-Wies.

Colpach était une ancienne maison de nom qui avec ses dépendances était un fief du château d'Arlon et qui portait pour armes; d'argent à la croix ancrée de gueules, le heaume timbré d'une couronne à 3 fleurons d'or d'où sortent deux bras d'azur aux coudes d'or avec des mains fermées au naturel, tenant un vase d'où sortent des flammes.

La famille de Colpach a plus tard écartelé ces armes et porte dès lors aux 1^{er} et 4^e: d'argent à la croix ancrée de gueules; aux 2^e et 3^e d'or à la fasce brisée de sable.

Le plus ancien document où il soit fait mention de Colpach date de 1191. Pour des motifs ignorés, Henri III, dit le Vieux, duc de Limbourg et marquis d'Arlon, se constitua en 1191 vassal de Henri, duc de Lorraine, en lui remettant les alleux qu'il avait à Arlon et à Rolduc, comme tout ce qu'il possédait héréditairement entre la Meuse, le Rhin et la Moselle. Il reçut ensuite toutes ces terres à titre de fief de son neveu, après que celui-ci y eut ajouté tout ce qui lui revenait du chef de Marguerite de Limbourg, sa mère.

Le marquisat d'Arlon comprenait alors une ville et 119 tant villages que hameaux et 15 bans ou maieries, parmi lesquelles Colpach.

On remarque mieux l'importance du château d'Arlon par un document authentique, où l'état des seigneuries et biens-fiefs dépendants du marquisat d'Arlon a été dressé en février 1480, en vertu des ordres de Charles le Téméraire. Cet état a été publié dans les annales de la société archéologique d'Arlon et dans les publications de la société archéologique de Luxembourg; je me borne à rapporter les localités situées dans le Grand-Duché actuel:

Esch sur Sûre, Wiltz, Useldange, Everlange, Septfontaines, Kœrich, Differdange, Obercorn, Niedercorn, Nœdlange, Ell, Rosport, Soleuvre,